

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 10 novembre 2023

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine (arrivée à 18h39 à la délibération n°087), CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole (arrivée à 18h41 à la délibération n°087), ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale (quitte la séance à 19h 15, ne prend pas part au débat ni au vote de la délibération n°88), NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse (quitte la séance à 19h15, ne prend pas part au débat ni au vote de la délibération n°88), VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, GAY Jean-Louis, GRYCZA Daniel, MURCIA Christian, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

MURCIA Christian (pouvoir donné CHALDUC Jean), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à TURREL Denis).

Secrétaire de séance : Pierre VIEL

Nombre de délégués titulaires : 35
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27
Pouvoirs : 2

ORDRE DU JOUR :

REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS-AGRICULTURE-QUALITÉ ALIMENTAIRE

- 1) **Accompagnement des communes dans les contrats Bourgs-Centres avec la Région Occitanie**

FONCTIONNEMENT

- 2) **CTG**

Présentation par le cabinet PRISM et Mme Marie-Line Thorignac, chargée de coopération CTG à la CCV

- 3) **Piscine de Rieux-Volvestre**

- 4) **CUMA**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre Viel est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter aux procès-verbaux des 14 septembre et 19 octobre 2023. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS-AGRICULTURE-QUALITÉ ALIMENTAIRE

Délibération B20231116_086 Accompagnement des communes dans les contrats Bourgs-Centres avec la Région Occitanie)

Le Président rappelle que le Bureau communautaire du 19 octobre dernier avait pris acte, sans délibération formelle, que la Communauté de Communes du Volvestre accompagnera la mise en œuvre des plans d'actions communaux dans l'exercice de ses compétences habitat et commerce de proximité pour les communes éligibles pour le renouvellement ou la signature initiale de leur contrat Bourg-Centre Occitanie pour la période 2022-2028.

Afin que ces communes bénéficient de l'accompagnement par la Région, il sollicite auprès de l'assemblée l'ajout de ce point à l'ordre du jour pour délibérer. Le Bureau communautaire accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accompagner des communes éligibles pour le renouvellement ou la signature initiale de leur contrat Bourg-Centre Occitanie pour la période 2022-2028,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats initiaux et les avenants, à venir, des contrats Bourgs-centres Occitanie des communes éligibles qui souhaitent s'engager dans la démarche.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

FONCTIONNEMENT

Délibération B20231116_087 Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027

Le Président est heureux d'accueillir Madame Marie-Line Thorrignac, chargée de coopération CTG à la CCV, Madame Stéphanie Goirand et Matthieu Albouy du cabinet PRISM.

Il rappelle que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour le Volvestre, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour l'enfance et la jeunesse : les communes de Carbone, Capens, Lavelanet de Comminges, Lafitte-Vigordane, Longages, Marquefave, Mauzac, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Noé, Peyssies, Rieux-Volvestre, St Julien-sur-Garonne, St Sulpice-sur-Lèze et Salles-sur-Garonne.

Les communes signataires de la CTG, après délibération du Conseil municipal, peuvent introduire des actions propres à leur commune ou bassin de vie.

Enfin, le Président souligne que le travail sur la CTG est pratiquement arrivé à son terme, que la convention sera signée au début de l'année 2024 et que ce sujet est important pour un bon nombre de communes. Il invite Madame Marie-Line Thorrignac, chargée de coopération CTG à la CCV, Madame Stéphanie Marvin et Monsieur Matthieu Albouy du cabinet PRISM à exposer leur présentation ; ce document sera adressé aux membres du Bureau.

Au préalable Monsieur Matthieu Albouy indique que l'objectif est d'expliquer l'avancée des travaux depuis la réunion du 6 juillet dernier lors de laquelle avaient été présentées des données issues des ateliers, qui ont débouché sur les grands axes stratégiques qui structureront la CTG.

Depuis, le Cabinet Prism et Madame Marie-Line Thorrignac se sont entretenus sur les bassins de vie pour travailler les fiches actions avec les communes, à la fois les fiches actions dites globales qui concernent l'ensemble de la communauté des communes, mais également les fiches actions des communes puisque certaines compétences ne sont pas transférées, notamment l'enfance et la jeunesse. Il s'agissait de travailler et de fournir un atout méthodologique. Les fiches action sont aujourd'hui toutes rédigées. Il informe les élus que le diagnostic, le projet social du territoire, le plan d'action et les fiches action leurs ont été récemment adressés.

Arrivée de Madame Karine BRUN à 18h39

Madame Stéphanie Goirand et Monsieur Matthieu Albouy exposent les points suivants :

- ❖ Le projet social de territoire du Volvestre s'articule autour de **3 axes stratégiques et se décline de façon opérationnelle au travers d'un plan d'action global et de fiches actions** :
 - **AXE 1: Sécuriser et compléter l'offre de services en direction de l'enfance et de la jeunesse, favoriser les partenariats et les formes de coopération et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire**
 - 1.1 - Favoriser la mise en place d'une dynamique commune entre acteurs « enfance et jeunesse » du territoire
 - 1.2 - Questionner le modèle social et économique des structures, stabiliser, former et outiller les équipes d'animation
 - 1.3 - Favoriser l'émergence d'actions en s'appuyant sur une meilleure connaissance des jeunes

- 1.4 - Accompagner les parents dans leur fonction parentale
- **AXE 2 : Coordonner et développer les différents modes d'accueil de la Petite Enfance, tout type de mode de gestion confondu et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire**
 - 2.1 - Adapter le taux de couverture de l'accueil Petite Enfance en Volvestre :
 - 2.2 - Valoriser et soutenir les métiers de la petite enfance et optimiser l'exercice des fonctions professionnelles
 - 2.3 - Développer et susciter des actions visant le soutien et l'accompagnement des parents :
- **AXE 3 : Organiser et faciliter l'accès et l'ouverture de droits pour tous et s'appuyer sur l'animation de la vie sociale pour repérer les fragilités et créer du lien social**
 - 3.1 - Favoriser l'interconnaissance professionnelle au sein du champ de l'action sociale.
 - 3.2- Soutenir les habitants dans l'accès aux droits, informer et outiller le territoire
 - 3.3 - Initier une dynamique sur le Volvestre en termes d'Animation de la Vie Sociale.

Arrivée de Madame Carole DELOR à 18h41

Le Président attire l'attention des membres du Bureau sur le fait que lorsque la convention sera signée, seul ce document fera foi auprès de la CAF. Les contrats enfance et jeunesse n'existeront plus et pour obtenir un financement de la CAF sur un dispositif propre à une commune en particulier, celui-ci devra être intégré à la CTG. Le travail qui a été mené par le cabinet Prism au travers des différents ateliers a permis de faire en sorte pour chaque commune, au-delà des axes génériques, de pouvoir intégrer des projets particuliers.

- ❖ **Le schéma de gouvernance** : vers un schéma de gouvernance CTG par bassins de vie
 - Les bassins de vie en Volvestre, un découpage stratégique et respectueux des organisations, des logiques et des identités locales. C'est en partant de ces structures que le réseau professionnel pourra se construire ;
 - Le diagnostic a montré que l'interconnaissance et les modes de coopération étaient encore peu développés et/ou embryonnaires, y compris entre communes limitrophes ou à l'échelle des bassins de vie ;
 - Un schéma de gouvernance par bassin flexible et expérimental. Une évaluation à mi-parcours en 2025 sera proposée. Certaines actions pourront être fusionnées puisqu'elles sont censées être à l'échelle du territoire ;
 - Permettre une meilleure circulation de l'information par le biais d'un système de référents ;
- ❖ **Les instances : composition et fonctions**
 - **Les comités techniques** enfance, Jeunesse et action sociale pour les bassins sur Garonne Nord, Garonne Sud et la Vallée de l'Arize. Y participeront, les techniciens et partenaires locaux, l'Éducation nationale, le SDJES, les associations et le référent d'action. La fonction de ces comités techniques est de travailler sur les actions prévues dans la CTG, les projets transversaux et développer l'interconnaissance et la coopération avec la possibilité de travailler en intercommunalité
 - **Les comités de bassin**. Y participeront des élus, techniciens, partenaires locaux et la chargée de coopération CTG, Madame Mme Marie-Line Thorignac. La fonction de ces comités de bassin est de prioriser les choix d'opérationnalisation du ou des projets, d'évaluer les avancées et renforcer les coopérations locales.
 - **Le groupe technique Inter-signataires de suivi et de coordination**. Y participeront la chargée de coopération CTG, la CAF du territoire, la Mutualité Sociale Agricole, le CD 31, l'Education Nationale. La fonction de ce groupe technique est de partager l'évaluation de l'avancée du projet dans sa globalité, mettre en questionnement le collectif sur les évolutions souhaitables, rendre compte aux instances de pilotage.
 - **Le comité de pilotage**. Y participeront les élus concernés, la Mutualité Sociale Agricole, la CAF, le CD 31, l'Education Nationale, la chargée de coopération CTG. La fonction de ce comité de pilotage est d'assurer le suivi de la réalisation de la Convention et de contribuer à renforcer la transversalité.
 - **La commission CTG**. Y participeront la chargée de coopération CGT et les élus concernés. Sa fonction sera de prendre connaissance de l'avancée des travaux, travailler sur la transversalité et l'harmonisation des pratiques et des politiques

Monsieur Jean-Marc Esquirol, Maire de la commune de Lacaugne, demande si dans le cadre de la répartition des communes, les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux ont été pris en compte comme celui de la commune de Lacaugne avec la commune de Marquefave.

Monsieur Matthieu Albouy répond que pour les bassins, il a été tenu compte de la logique gestionnaire des PEdT. Il y aura un collège par bassin à l'exception des collèges qui sont en dehors du territoire.

Madame Stéphanie Goirand rappelle que c'est la première CTG de la Communauté de Communes du Volvestre et qu'il faut avoir un mode de gouvernance et de pilotage de ce projet pour l'évaluer. Elle dit que c'est une expérimentation et que c'est un changement de logique pour tous. Elle souligne que la Communauté de Communes du Volvestre a réussi à obtenir plusieurs signataires de cette CTG, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires.

Madame Marie-Line Thorrignac précise que l'organisation et les modalités de fonctionnement devront être élaborées lors du 1^{er} trimestre 2024. L'évaluation se fera au fur et à mesure tous les ans entre 2023 et 2027 mais que l'année 2027 sera une année blanche sur laquelle sera travaillée l'évaluation globale de toutes les fiches actions et de la démarche afin de renouveler le dispositif réactualisé pour les cinq ans à venir.

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé handicap, se questionne sur la temporalité de toutes les instances et demande quelle instance il vaut mieux réunir dans un premier temps.

Madame Marie-Line Thorrignac répond que la commission CGT sera la première instance mise en place mais il faudra au préalable la constituer et déterminer son mode de fonctionnement. Par la suite, il y aura un groupe technique qui préparera les comités de pilotage. C'est à ce moment qu'il faudra définir la date de réunion de ce dernier et ses modalités de restitution et d'évaluation. Les groupes techniques se caleront en fonction du travail de la Commission CTG et du comité du pilotage. Toutes ces interactions devront être travaillées lors du 1^{er} trimestre 2024.

Monsieur Bastien Hô, Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace et à la transition écologique, demande si le comité de pilotage a vocation à restituer un bilan au Conseil communautaire afin que l'ensemble des communes ait connaissance du terrain.

Le Président précise que le bilan de la CTG fera partie du bilan annuel de l'intercommunalité. Il ajoute que tout ce travail prendra réellement du sens lorsque toutes les communes qui seront signataires de la convention et la communauté de communes mettront en commun les actions de chaque bassin et que Madame Marie-Line Thorrignac aura aussi la charge de coordonner cette réflexion.

Madame Marie-Line Thorrignac rappelle aux communes qui disposaient du CEJ l'importance de délibérer avant la fin de l'année 2023 pour obtenir le bonus territoire en 2023.

Enfin, le Président mentionne que la présentation Powerpoint et le modèle de délibération seront adressés aux communes et remercie vivement le cabinet Prism et Madame Marie-Line Thorrignac, chargée de coopération CTG à la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur Daniel Dejan, Vice-Président délégué à la petite enfance et à la parentalité, se félicite du travail remarquable, sur un an, par le cabinet Prism au travers des informations qui ont été recueillies qui reflètent parfaitement la situation du territoire. Le diagnostic pourra être notamment utilisé par les autres commissions. Il souhaite que toutes les actions qui ont été identifiées soient menées à bien au regard des attentes de la population

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;
- De dire que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de l'intercommunalité et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles ;
- De préciser que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20231116_088 Piscine de la commune de Rieux-Volvestre

Monsieur le Président informe, sous couvert d'éventuelles précisions de Madame le Maire de la commune de Rieux-Volvestre, que la commune de Rieux-Volvestre est propriétaire et gestionnaire en régie d'une piscine comprenant un bassin d'été et un bassin couvert d'hiver.

Par délibération en date du 20 juin 2023, le conseil municipal de Rieux-Volvestre a décidé de ne pas s'engager sur un maintien ou non de l'ouverture du bassin d'hiver au-delà du 31 décembre 2023, en raison de l'augmentation des coûts d'énergie qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2024 et son lourd impact sur le budget de fonctionnement de la commune.

Par courrier en date du 11 août 2023, la Maire de la commune de Rieux-Volvestre a sollicité la Communauté de Communes du Volvestre pour solliciter un soutien afin d'éviter la fermeture de la piscine municipale.

Une rencontre entre la Maire de la commune de Rieux-Volvestre et le Président de la Communauté de Communes du Volvestre s'est tenue en suivant le 7 septembre 2023. Lors de cette rencontre, la communauté de commune a essayé d'obtenir des éléments financiers plus précis eu égard à la pression financière et aux recettes de la piscine.

Concomitamment, le collectif Sauvons Notre Piscine Rieux Volvestre s'est créé et a sollicité la Présidente de la Région. La Présidente de la Région Occitanie a sollicité, par courrier du 15 septembre 2023, des éléments d'analyse dans la recherche d'une solution, auprès de la Communauté de Communes du Volvestre. Par courrier du 28 septembre dernier, le Président de la communauté a interpellé la Présidente de la Région pour discuter des modalités d'accompagnement de la Région et soutenir la Communauté de Communes du Volvestre dans la recherche de solutions concrètes et tenables.

Enfin, le Président de la Communauté de Communes du Volvestre a rencontré le collectif « Sauvons notre piscine » le 12 octobre 2023.

La commission des finances, en présence de Monsieur Yves Caron-Jourda, a examiné les premiers éléments en sa possession et a commencé à élaborer différentes hypothèses de travail.

Le Président ajoute qu'il était important de faire ce retour au Bureau et que, de fait, la communauté de communes avec la commune de Rieux-Volvestre et les communes qui participent à hauteur de 1 € par habitant se mobilisent pour trouver une solution et que bilan financier 2023 devrait être communiqué très prochainement. Il propose au Bureau communautaire que la communauté de commune examine toutes les solutions possibles pour trouver un scénario financier afin que la piscine de Rieux-Volvestre ne ferme pas en 2024.

Madame Emilie mener, Maire de la commune de Latour, demande si la piscine de Rieux-Volvestre va fermer quelques mois le temps de trouver une solution

Monsieur le Président invite Madame Maryse Vezat-Baronia, Maire de la commune de Rieux-Volvestre, à s'exprimer sur le sujet.

Madame Maryse Vezat-Baronia explique que si la communauté de communes, les communes et les usagers trouvent une solution d'ici la fin de l'année 2023, la piscine pourra réouvrir au 1^{er} janvier 2024 mais pour cela, il est nécessaire d'avoir une solution formulée d'un co-financement ou d'un soutien financier. Elle propose de répondre à toutes les questions qui seraient factuelles et dit que, s'il devait y avoir débat sur le sujet, elle sortira de la séance afin que chacun puisse s'exprimer librement.

Monsieur Salat, Vice-Président délégué aux finances et à la commande publique, indique que si la commune de Rieux-Volvestre a besoin d'une solution formulée d'ici la fin de l'année, la communauté de commune doit être en possession des documents financiers afin que la commission des finances évalue le reste à charge sur lequel il pourrait y avoir un soutien.

Madame Maryse Vezat-Baronia répond que la communauté de communes ne disposera pas d'autres éléments qu'elle n'a déjà en sa possession car ce n'est pas un budget annexe et que l'exercice 2023 n'est pas terminé. Elle précise que le contrat d'électricité a été signé et que le surcoût sera multiplié par 2,5 et ajoute que la commune de Rieux-Volvestre a un déficit de 25 000 € à 30 000 € qu'elle accepte de supporter et ce, depuis 40 ans, mais qu'elle ne peut plus se le permettre. Elle indique qu'il n'y aura pas de changement majeur puisque les changements majeurs, qui sont les mêmes que dans les communes, portent sur les ressources humaines et aujourd'hui sur l'énergie. Si le contrat d'énergie s'était achevé avant le 31 décembre 2023, la piscine aurait dû être fermée au 31 décembre 2022.

Monsieur Max Cazaré, Maire de la commune de Noé, demande s'il ne reviendrait pas à la communauté de communes de prendre la compétence piscine pour soutenir la piscine de Rieux-Volvestre et éventuellement d'autres petites communes qui disposent d'une piscine, comme les communes de Montesquieu ou de Carbone.

Monsieur le Président répond qu'à sa connaissance, le sujet n'a pas été abordé entre les élus pour savoir si la question de la compétence piscine devait être portée par la communauté de communes et que cela supposerait un autre débat et qu'il lui semble que cela n'est pas le sujet dans l'immédiat.

Mesdames Maryse Vezat-Baronia, Maire de la commune de Rieux-Volvestre, et Pascale Mesbah-Lourde, Vice-Présidente, déléguée au développement touristique, quittent la séance à 19h15.

Monsieur Jean-Marc Esquirol, Maire de la commune de Lacaugne, s'étonne car il y a quelques temps avait été débattu de la création d'une grande piscine intercommunale et de son aspect financier déficitaire qui s'élevait à 600 000 € par an sans compter les annuités d'emprunt. Il regrette qu'une décision financière ne soit pas prise rapidement pour la piscine de Rieux-Volvestre quant à la poursuite de son fonctionnement.

Monsieur le Président explique que si le projet de piscine intercommunale n'a pas vu le jour, c'est justement au regard du reste à charge financier.

Il rappelle que toutes les communes ont fait des choix politiques d'investissement et qu'ils sont assumés ou non en fonction des budgets communaux et que la communauté de communes ne peut porter ces choix a posteriori sans en débattre au préalable. En outre, il ajoute que le choix qui avait été fait était la participation des communes à hauteur de 1 € par habitant au regard du cadre réglementaire qui ne permet pas à la communauté de communes de verser une subvention à une commune et que le scénario d'une augmentation de la participation des communes ne lui semble pas raisonnable. De surcroît, il indique que la seule solution pour venir en aide à la commune de Rieux-Volvestre est le fonds de concours mais qu'il est indispensable que la commission finances disposent des documents financiers sollicités pour proposer au conseil communautaire une solution. Il se questionne également sur les horaires d'ouverture de la piscine en hiver au regard du coût de l'énergie et dit qu'il ne serait pas crédible aujourd'hui de prendre une délibération sans qu'une réflexion globale soit menée.

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé et handicap, demande si le fonds de concours viendrait en plus de la participation des communes de 1 €.

Monsieur le Président répond positivement sinon cela ne serait pas tenable. Auquel cas, un nouveau débat devrait avoir lieu sur la prise en charge de toutes les piscines du territoire ou des gymnases ou de la création d'une école intercommunale pour tous les enfants du Volvestre. Il propose que la commission finances mène son travail jusqu'au bout pour présenter une solution fin décembre ou tout début janvier.

Madame Karine Brun mentionne que cela n'aurait pas été dérangeant d'augmenter la participation des communes par habitant pour les enfants des communes qui bénéficient de la piscine de Rieux-Volvestre.

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la voirie et au patrimoine, dit que la communauté de communes doit effectivement examiner des propositions pour aider la commune de Rieux-Volvestre. Néanmoins, il rappelle que certaines communes sont excentrées, qu'elles n'utilisent donc pas la piscine de Rieux-Volvestre et qu'une réflexion devrait avoir lieu sur ce sujet afin que toutes les communes soient traitées de la même manière.

Monsieur le Président dit que le point qui est soulevé est important. En effet, lors du rendez-vous avec le collectif, il a énoncé le fait que si la communauté de communes devait soutenir la piscine de Rieux-Volvestre, il souhaiterait davantage favoriser l'augmentation des créneaux horaires pour les scolaires qui ne peuvent s'y rendre plutôt que d'autres activités et que l'intérêt général primerait sur l'intérêt particulier ; collectif qui a parfaitement compris cette ligne directrice.

Monsieur Jean-Marc Esquirol attire l'attention sur le fait que la population a pris connaissance de la problématique de la piscine de Rieux-Volvestre et que si la communauté de communes ne répond rapidement, cela pourrait entraîner quelques soucis et qu'une réponse doit être apportée.

Monsieur Stéphane Wawrzyniak, Maire de la commune de Bois-de-la-Pierre, indique que tout le monde est informé que les prix de l'énergie ont augmenté et que cela fait plus d'un an que le sujet de la hausse de l'énergie est abordé. Il dit qu'il ne sait pas s'il y a une solution à apporter à cette problématique mais que s'il en existait une, il prioriserait également l'accès de la piscine aux enfants permettant ainsi de respecter l'objectif de départ et le programme du Conseil départemental pour que les enfants apprennent à nager.

Monsieur Max Cazzaré corrobore les propos de Monsieur Stéphane Wawrzyniak et dit que si davantage de créneaux étaient ouverts aux écoles, cela permettrait aux enfants scolarisés de toutes les communes de s'y rendre.

S'agissant des aspects financiers, Monsieur Salat indique que la commission des finances a besoin d'examiner ce dossier de manière exhaustive pour connaître le reste à charge mais souligne que la commission n'a pas pour mission d'auditer les comptes de la commune et que ce n'est pas sa volonté. En revanche, il précise que si les comptes doivent présenter des restes à charge, elle doit pouvoir les lire à travers les comptes de l'année 2023 pour identifier ce qu'il y a dans le passif car tout ne peut pas être pris en charge dans le fonds de concours comme les frais de personnel. S'agissant du co-financement via le fonds de concours de l'intercommunalité, Monsieur Salat ajoute que cela permettrait aux écoles du périmètre de s'y rendre et si une rotation annuelle de fréquentation se mettait en place, des frais de transport pourraient s'ajouter au budget pour la rotation d'un bus scolaire afin que cela soit équitable pour les communes mais qu'il ne s'agit là que d'une proposition.

A ce stade de la discussion, Monsieur le Président propose de prendre une délibération politique de principe à partir de la synthèse du débat, à savoir : la communauté de communes réunie en Bureau de ce jour souhaite trouver une solution avec la commune de Rieux-Volvestre et les communes qui abondent pour l'exercice 2024 avec la volonté de prioriser l'accès des scolaires dans cette recherche de solution.

Monsieur Bienvenu, Vice-Président délégué à la revitalisation des centres-bourgs, à l'agriculture et à la qualité alimentaire, souhaite connaître le montant approximatif du déficit. Le Président répond que le déficit qui a été annoncé s'approche de 100 000 €.

Monsieur Stéphane Wawrzyniak souhaite savoir si le projet du bassin couvert intercommunal est définitivement abandonné. Le Président indique que celui-ci est mis de côté pour l'instant au regard des coûts de l'énergie et de la gestion de l'eau et qu'il sera réexaminé à la fin de ce mandat ou de la future mandature.

Monsieur Patrick Lefebvre s'étonne du montant du déficit annoncé car la solution qui avait été trouvée à l'époque de la participation des communes à hauteur de 1 € par habitant représentait environ 30 000 €. Il note que la hausse de l'énergie sera multipliée par 2,5 mais que tout ne peut pas être multiplié et que cela doit être précisé.

Monsieur le Président demande si le Bureau communautaire est d'accord pour voter la proposition de la délibération présentée ci-dessus.

Monsieur Jean-Marc Esquirol souhaite s'abstenir sur cette proposition de délibération car il aurait souhaité que la problématique soit prise en compte sur du long terme et qu'on ne trouve pas une solution dans l'immédiateté. Il dit que seul le déficit 2024 est abordé et la réflexion générale qui intégrerait la piscine de Rieux-Volvestre ne l'est pas.

Le Président explique qu'il n'écarte pas cette réflexion plus générale en 2024 mais souligne que pour l'instant, la proposition de délibération se veut de répondre à l'interpellation de la commune de Rieux-Volvestre pour lui venir en aide en 2024 et trouver une solution et que c'était la seule question à traiter sur laquelle il a été sollicité.

Monsieur Jean-Marc Esquirol déclare que s'il s'agit uniquement de la partie financière du déficit 2024 de la piscine de Rieux-Volvestre, il vote pour la délibération proposée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'acter la volonté que la Communauté de Communes du Volvestre puisse trouver une solution pour contribuer financièrement au maintien de l'ouverture de la piscine couverte de Rieux-Volvestre pour l'année 2024 ;**
- **Que ce soutien sera conditionné à l'accès en priorité du public scolaire.**

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Mesdames Maryse Vezat-Baronia, Maire de la commune de Rieux-Volvestre, et Pascale Mesbah-Lourde, Vice-Présidente, déléguée au développement touristique, reviennent en séance à 19h40.

Monsieur le Président fait lecture de ladite délibération votée à l'unanimité par le Bureau communautaire.

Madame Maryse Vezat-Baronia demande ce que veut dire prioriser les scolaires.

Monsieur le Président explique que s'il y a un soutien financier de la communauté de commune, celui-ci sera conditionné à l'accès du public scolaire des communes qui ne peut pas utiliser la piscine de Rieux-Volvestre par manque de créneaux car ceux-ci sont utilisés pour d'autres activités comme l'aquagym par exemple, même si les plages horaires sont réduites.

Madame Maryse Vezat-Baronia précise que d'un côté pragmatique il y a un maître-nageur, que la piscine est chauffée et qu'aujourd'hui, toutes les tranches horaires entre 9h00 /9h30 et 16h30 sont réservées pour les scolaires et que ce jeune public ne vient pas avant 9h00 ou après 18 h.

Monsieur le Président indique que si certaines communes disposent de plusieurs plages horaires, elles pourraient peut-être en laisser pour les autres communes qui n'en disposent pas dès lors qu'il y a un engagement communautaire pour que les communes du territoire puissent en bénéficier. En outre, il ajoute que des solutions pourraient être travaillées avec les enseignants sur l'apprentissage de la natation et que c'est bien l'intérêt général qui doit primer sur l'intérêt particulier.

CUMA

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Volvestre a signé en date du 20 novembre 2014 un crédit-bail avec la CUMA de Montesquieu-Volvestre, afin de lui permettre l'exploitation d'un atelier de découpe, transformation et salaison de viandes, dans des locaux appartenant à la collectivité, situés au lieu-dit « La Chutère » à Montesquieu-Volvestre.

À la suite des graves difficultés de paiement des loyers de la société coopérative, la communauté de communes a, à de multiples reprises, aménagé sa dette et revu l'échéancier de paiement : suspension des loyers 2018, 2019, 2020, annulation des loyers 2021 et réduction temporaire des loyers 2022.

Malgré ces aménagements, la CUMA n'honore plus ses loyers depuis le mois d'avril 2022 et son échéancier de paiement depuis avril 2022 (23 338 € de titres impayés au 15/11/2023) et ne répond plus aux courriers et demandes d'information de la collectivité.

A ce jour, le montant de l'ensemble des loyers restants dus s'élève à 190 380.42 €.

Monsieur le Président ajoute que le contrat de crédit-bail prévoit une clause de résiliation anticipée et explique que, face à l'accumulation de la dette, la proposition débattue en commission des Finances qui aurait dû être soumise en séance, était de résilier le contrat de crédit-bail.

Il porte à l'attention des membres du Bureau que lors de son assemblée générale du 14 novembre, la CUMA a voté sa dissolution et ce, sans avoir prévenu ou appelé la Communauté de Communes du Volvestre alors même que le Président de la CUMA avait dit que si la coopérative devait s'arrêter, elle paierait sur ses propres fonds les déficits qui sont dus. Il précise qu'au regard des statuts, la CUMA est engagée à payer la dette à hauteur de 2,5 fois des parts soit 50 euros au total. Il ajoute qu'à ce stade, il ne sait pas s'il s'agit d'une dissolution ou d'un dépôt de bilan.

Monsieur Bienvenu, Vice-Président délégué à la revitalisation des centres-bourgs, à l'agriculture et à la qualité alimentaire, indique que c'est la Fédération de la CUMA qui reprendrait la gestion de l'arrêt de l'activité mais qu'à ce jour, rien n'est arrêté.

Le Président rappelle qu'une association n'est pas exonérée de la responsabilité pénale et civile vis-à-vis des dettes engagées et que pour l'instant les dirigeants sont toujours responsables.

Il propose au Bureau Communautaire de ne pas délibérer ce soir dans l'attente d'informations exhaustives.

Monsieur Eric Salat, Vice-Président délégué aux finances et à la commande publique, ajoute que la commission finances était quand même très inquiète de représenter un budget annexe qui aurait été loin d'être juste et sincère et qu'au regard de la situation, il semblerait qu'elle n'ait plus à le faire.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Proposition bureau extraordinaire pour retour séminaire politique du 07 octobre

Monsieur le Président propose à l'assemblée un Bureau extraordinaire le 30 novembre prochain dédié uniquement aux orientations à la suite au séminaire du 7 octobre dernier. Il aura lieu à 18h00 et durera environ deux heures. La synthèse du séminaire sera adressée avec la convocation le vendredi 17 novembre 2023.

- ⇒ Les membres du Bureau communautaire valide la proposition du Bureau communautaire extraordinaire du jeudi 30 novembre à 18h00.

✚ Seniors connexions

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé et handicap, présente Seniors connexions qui est une association loi 1901 dont le but est l'autonomie des seniors par le numérique dans les domaines aussi vastes que la nutrition, la mémoire, le tourisme et le développement personnel.

Cette structure est subventionnée par la conférence des financeurs et du CD31 pour organiser des ateliers dans le Volvestre et le Comminges afin d'animer le territoire. Les ateliers sont réservés et gratuits pour les personnes de plus de 60 ans.

Elle précise qu'elle a rencontré le 27 octobre dernier le responsable pour une éventuelle organisation d'ateliers l'année prochaine sur le territoire du Volvestre et souligne que la Communauté de Communes du Volvestre prête une salle à l'association du 9 novembre au 14 décembre tous les jeudis matin.

Elle invite les communes à contacter cette structure pour décliner ces ateliers sur leur territoire et indique qu'il y a huit ateliers consécutifs avec un minimum de participants, qu'il est proposé d'utiliser les smartphones pour les personnes de plus de 60 ans et que des sorties sont aussi organisées.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, transmettra les coordonnées de l'association aux communes.

✚ Comité départemental EPGV Haute-Garonne

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé et handicap, présente le Comité départemental EPGV Haute-Garonne, antenne déconcentrée de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire qui propose des Ateliers Sport Santé Seniors » de 9 séances (dont 3 conférences) avec l'objectif de pérenniser l'action en « Programme Gymnastique Seniors Adaptée.

Les ateliers sont financés entièrement par différentes subventions et fonds propres et sont gratuits pour les participants.

Le Comité départemental EPGV Haute-Garonne recherche des territoires intéressés par la mise en place de ces ateliers et pour le prêt de salles afin de pratiquer une activité physique adaptée aux seniors ainsi qu'une salle pour les conférences.

Elle invite les communes à contacter cette structure qui s'adjoint à la démarche de Seniors connexions.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, transmettra les coordonnées du Comité départemental EPGV Haute-Garonne aux communes.

✚ France Services : itinérance

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé et handicap, informe qu'un travail est en cours sur l'itinérance de France Services. Celui-ci a été élaboré à partir d'un questionnaire adressé aux communes et 16 de ces communes ont répondu favorablement à l'accueil France Services (Bois-De-la-Pierre, Capens, Gensac-sur-Garonne, Gouzens, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Lapeyrère, Longages, Marquefave, Mauzac, Montbrun-Bocage, Noé, Peyssies, Saint-Christaud, Saint-Julien-Sur-Garonne, Saint-Sulpice-Sur-Lèze).

Elle demande si ces communes sont toujours favorables pour l'accueil de France Services sachant que cela entraîne le prêt d'une salle, des moyens matériels et que la secrétaire de mairie devra être présente lorsque l'agent de France Services sera présent puisqu'il est nécessaire d'être deux. Le retour formel des communes est nécessaire pour calculer l'itinérance de France Services. Les seize communes citées ci-dessus confirment l'accueil de France Services.

Pour répondre à la question de Monsieur le Président, Madame Karine Brun indique que France Services bénéficiera d'une augmentation progressive de 30 000 € à 50 000 € mais qu'effectivement, l'Etat ne finance pas l'itinérance de France Services auprès des communes.

Madame Karine Brun explique que France Services dispose de la labélisation et de l'accompagnement des partenaires qui proposent de faire des visioconférences et de rencontrer les personnes sur site.

Elle précise que ce premier travail était de rapprocher France Services des communes mais qu'une réflexion est en cours sur l'organisation de cette structure pour travailler avec les maisons départementales et les assistantes sociales du territoire.

Monsieur le Président suggère qu'en terme de commutation et de message politique, il soit dit que le service public est maintenu sur les territoires et que la Communauté de Communes du Volvestre travaille dans les seize communes pour être en contact avec France Services. Il cite l'exemple de la commune de Portet-sur-Garonne où France Services a été englobé au sein de la Maison de Services Publics.

Madame Karine Brun explique qu'à ce stade, la démarche n'a pas fait l'objet d'une communication, qu'elle se voulait juste répondre aux besoins des communes et comprend que c'est à la communauté de commune de porter cette démarche.

Madame Karine Brun signale qu'avec le France Services itinérance, il serait proposé 8 demi-journées hebdomadaires si le personnel évoluait vers 37 heures contre aujourd'hui 6 demi-journées pour 35 heures. Enfin, elle ajoute que la commission réfléchit au regroupement de plusieurs communes permettant des rotations de l'itinérance sur ces bassins.

Pour répondre à la question de Monsieur Frédéric Bienvenu, Vice-Président délégué à la revitalisation des centres-bourgs, à l'agriculture et à la qualité alimentaire, Madame Brun précise que le France Services itinérant s'ajoute aux trois centres de France Service situés à Carbonne, Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montesquieu-Volvestre.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau communautaire s'ils sont d'accord à la poursuite du travail engagé par la Commission Accessibilité aux services publics Politique sante et handicap et sur le fait que la Communauté de Communes du Volvestre porte ce projet.

- ⇒ Les membres du Bureau communautaire sont favorables à la proposition du Président énoncée ci-dessus.

Journée complémentaire

Madame Sylvette Condis, Maire de la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze, souhaite connaître la position des communes relative à la communication de la Trésorerie sur le fait que l'année 2023 devait être arrêtée au 15 décembre 2023. Elle précise que sa commune avait pour habitude d'arrêter les comptes au 15 janvier de l'année N+1.

Monsieur Jean-Marc Esquirol, Maire de la commune de Lacaugne, dit que la commune a également questionné la Trésorerie puisqu'elle aussi arrêtaient les comptes au 15 janvier de l'année N+1 et pour quelle raison cette journée complémentaire était supprimée.

Madame Sylvette Condis indique que sa commune va très certainement maintenir la journée complémentaire car l'arrêt des comptes au 15 décembre engendre trop de problèmes.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, précise que la demande de la Trésorerie est récurrente et qu'elle n'est pas propre à la Trésorerie de Carbonne. Cela leur permet d'éditer le compte de gestion plus tôt. En revanche, si la Trésorerie refuse cette journée complémentaire, les communes ont la possibilité de rattacher leurs factures de l'année 2023 sur l'année 2024 mais que cette solution alourdira le travail des agents.

Prime pouvoir d'achat de la Fonction publique territoriale

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la voirie et au patrimoine, souhaite connaître la position des Maires et de la communauté de communes sur la prime du pouvoir d'achat de la Fonction publique territoriale pour éviter des inégalités entre les agents.

Monsieur le Président informe que le conseil municipal de Carbonne délibérera sur le sujet le 21 novembre pour l'intégrer sur le salaire des agents au mois de décembre 2023.

Monsieur Salat, Vice-Président délégué aux finances et à la commande publique, dit que la commune de Mauzac examinera cette délibération la semaine prochaine également.

Madame Maryse Vezat-Baronia, Maire de la commune de Rieux-Volvestre, informe que la réflexion sur cette prime sera étudiée en 2024 car elle n'a pas été budgétisée en 2023. Elle rejoint la position de Monsieur Patrick Lefebvre sur le fait que cela peut créer des inégalités entre les collectivités et les agents.

Monsieur le Président exprime qu'il est difficile d'avoir une position commune sur le sujet et que la communauté de commune n'a pas dans l'immédiat débattu sur ce point. Il informe que lors de la prochaine réunion des Vice-Présidents, il proposera de débattre sur l'attribution de tickets restant plutôt que sur la prime du pouvoir d'achat pour ne pas mettre les communes en difficulté.

Madame Anne-Marie Naya, Vice-Présidente déléguée au projet de territoire, à la politique du personnel et à la communication, ajoute que l'octroi de tickets restaurant est une solution pérenne au regard de la prime du pouvoir d'achat et que cela concerne aussi l'alimentation.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, informe que la valeur faciale du ticket restaurant serait de l'ordre de 9 € et que cela représenterait environ 70 000 € pour la communauté de communes pour quatre-vingts agents au 1^{er} janvier 2024 puisque les crèches partiront en DSP à cette même date.

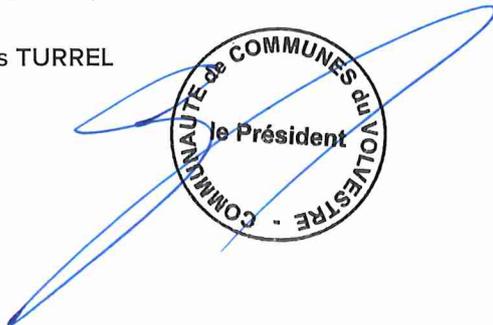
Monsieur le Président remercie les membres du Conseil communautaire et leur souhaite une bonne soirée

Fin de séance : 20h00

Carbonne, le 16 novembre 2023

Le Président,

Denis TURREL



Le secrétaire de séance,

Pierre VIEL

